



AVIS DE PROMULGATION

Avis public est donné que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford tenue le 1^{er} octobre 2025, le règlement suivant a été adopté :

RÈGLEMENT NUMÉRO 763-25 INTITULÉ RÈGLEMENT SUR LE TERRITOIRE ASSUJETTI AU DROIT DE PRÉEMPTION ET LES FINS MUNICIPALES POUR LESQUELLES UN BÂTIMENT PEUT ÊTRE ACQUIS

Ledit règlement est disponible à l'Hôtel de ville au, 1 rue Principale, à Bedford, durant les heures d'ouvertures ou sur notre site web : ville.bedford.qc.ca .

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Bedford, ce 6 octobre 2025.

M^e Catherine Nadeau, OMA
Directrice générale adjointe et greffière